



SNAD CGT SECTION DE BOURGOGNE

Un tract avec le sigle UNSA section de Bourgogne a été diffusé il y a quelques semaines. Ce tract mettait en cause un agent de la BSI de Chalon sur Saône.

Mais cette section de Bourgogne, aussitôt créée, a été aussitôt dissoute par le Bureau National de l'UNSA Douane. Effectivement, on ne se sert pas d'un sigle syndical pour régler ses comptes.

L'agent mis en cause, militant CGT, a souhaité exercer un droit de réponse dans le courrier suivant :

Mise au Point

- Un tract syndical rédigé par la section régionale UNSA Bourgogne m' a mis gravement en cause. Il faut souligner le courage de ses rédacteurs (ceux qui les connaissent ne seront pas surpris puisque c'est leur façon d'agir au quotidien !). Ce trac a été diffusé partout sauf en Bourgogne. La section régionale d'un syndicat a, à mon sens, vocation de traiter des problèmes locaux et donc de faire une diffusion régionale.

Le bureau national de ce syndicat en a tiré les conséquences puisqu'il a demandé à ces personnes de ne plus utiliser le sigle UNSA.

Par ailleurs, que penser de la constitution de cette section régionale où on inscrit à leur insu comme membre du bureau des agents de l'unité ! Chacun aura donc compris la crédibilité que l'on peut accorder à cette section qui donne une bien piètre image du syndicalisme !

Plus courageux encore, voyant que le tract UNSA Bourgogne n'avait pas les effets escomptés, contact a été pris avec un représentant CGT du

Léman en lui donnant des informations volontairement erronées (cf tract Léman perturbateur). Heureusement, l'intervention conjuguée de plusieurs personnes, au fait du problème, a permis de rétablir la vérité (cf tract Léman perturbateurs 2). On voit où se situe les convictions syndicales de ces personnes. A quand la prochaine manipulation d'un autre syndicat !

Le syndicat est là, à mon sens, pour la défense des intérêts collectifs et non pas pour être utilisé comme moyen de pression pour justifier ses insuffisances professionnelles, la discrétion professionnelle m'empêchant d'en dire plus à ce sujet !

Me concernant, j'ai déposé plainte pour diffamation auprès du procureur de la République de Chalon sur Saône le 2 novembre, plainte déposée à l'encontre du syndicat UNSA en tant que personne morale et à l'encontre du Secrétaire Régional UNSA en tant que personne physique puisque ses coordonnées téléphoniques professionnelles figurent sur les tracts.

Cette mise au point n'a pas d'autre ambition que de rétablir la vérité et personnellement je place la lutte syndicale sur un autre terrain notamment en ces périodes de difficultés de tout ordre.

Denis LEFILS